



**Ville de Lausanne**

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 25 mai 2022

**Résolutions de M. Xavier Company du 26 mai 2020 adoptées par le Conseil communal suite à son interpellation : « Prostitution de rue : et si on arrêtait de fermer les yeux ? »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 26 mai 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts « Prostitution de rue : et si on arrêtait de fermer les yeux ? », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de l'interpellateur :

1. « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité examine la mise en place, en collaboration notamment avec les associations actives dans le milieu de la prostitution, d'une structure à même de garantir la sécurité nécessaire aux travailleuses et travailleurs du sexe dans l'exercice de leur activité ».
2. « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité réalise sans délai les éléments annoncés dans le rapport-préavis N° 2016/43, et notamment les toilettes publiques sur la plate-forme de Sévelin et l'état des lieux sur les mesures prises dans ce rapport ».

**Réponse de la Municipalité**

La Municipalité a pris note des résolutions ci-dessus, qu'elle replace dans leur contexte :

Pour accompagner la transformation du quartier et l'arrivée à terme du tram, répondre à des plaintes des habitants et habitantes du quartier ainsi que pour apporter des réponses aux problématiques que connaissent les travailleurs et travailleuses du sexe (conditions de travail, problématiques socio-sanitaires, sécurité), un rapport-préavis a été adopté par le Conseil communal en 2017. Les dispositions réglementaires sur la prostitution de rue ont, elles, été modifiées également, et sont entrées en vigueur en avril 2018. Parmi les modifications réglementaires, figure la modification du périmètre d'exercice légal de la prostitution (plus d'informations sur [www.lausanne.ch/prostitution](http://www.lausanne.ch/prostitution)).

Un bilan public de ces modifications a été réalisé en octobre 2020, six mois après l'interpellation de M. Company. Ce bilan s'appuie sur différentes sources : constats d'un groupe de travail entre les services concernés et l'association Fleur de Pavé, séance avec les riverains et riveraines et les autorités communales et cantonales ou encore plaintes émanant du quartier. En substance, ce rapport indique que les modifications apportées aux conditions d'exercice de la prostitution portent positivement leurs fruits. L'exercice de ce métier fortement exposé à des risques en termes de santé et de sécurité mérite cependant une attention particulière de la part des autorités et des associations spécialisées.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit :

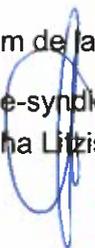
Depuis plusieurs années, et particulièrement depuis la fermeture en 2013, sur décision cantonale, des salons sis à la rue de Genève 85, l'opportunité d'un lieu d'accueil des travailleuses et travailleurs du sexe, sous différentes formes, est questionnée. Dans ce sens, la Haute école de travail social (HETSL), en collaboration avec l'association Fleur de Pavé, est en train de faire les démarches auprès d'Innosuisse pour financer une étude de faisabilité pour la création d'un lieu innovant pour les personnes travailleuses du sexe<sup>1</sup>. La Ville de Lausanne est associée à cette démarche et la soutient financièrement.

Les WC publics annoncés dans le rapport-préavis N° 2016/43 ont été installés sur le haut de l'avenue Sébeillon. De plus, un ascenseur reliant la première allée de Sévelin à l'avenue Sébeillon a été posé. Cela permettra également de faciliter l'accès à ces WC pour les usagers et usagers du quartier, et notamment pour les personnes exerçant la prostitution de rue. D'autres mesures d'aménagements ont été mises en place ces dernières années pour améliorer la qualité de l'espace public dans le quartier (éclairage, mobilier urbain, désencombrement de l'espace, zone 20 km/h, etc.). Pour le surplus, le bilan effectué en octobre 2020 apporte les réponses demandées par l'interpellateur<sup>2</sup>.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique  
Natacha Lizistorf



Le secrétaire  
Simon Affolter



<sup>1</sup> <https://www.hetsl.ch/actualites/detail/une-etude-de-faisabilite-dun-lieu-innovant-pour-des-personnes-travailleuses-du-sexe/>

<sup>2</sup> [www.lausanne.ch/prostitution](http://www.lausanne.ch/prostitution)